



Marche Mondiale du Cannabis Edition 2010

La loi française « anti-stups » a quarante ans. La démonstration est faite que la criminalisation des usagers du cannabis et de l'héroïne (l'interdit ne fait pas de distinction entre ces produits), par une répression de plus en plus forcenée reste d'une totale inefficacité.

Prévenir au lieu de punir.

N'est-il pas temps de se préoccuper véritablement de santé publique ? Une dépénalisation réaliste permettrait de délivrer des informations vérifiables, notamment pour des personnes vulnérables, les jeunes en particulier, qui depuis quatre générations sourient ou se moquent des arguments officiels se basant sur l'abstinence totale et une hypocrisie notoire.

N'est-il pas temps de reconnaître comme aux USA, en Belgique, au Portugal, en Allemagne, etc, les vertus thérapeutiques du cannabis, ne serait-ce comme alternative à la morphine, sans en avoir les conséquences néfastes ? Reconnaître les vertus médicinales du cannabis, c'est affronter la loi française et son article L 3421- 4 (ex-L630) pour dénoncer une insulte à l'intelligence, à la recherche, au savoir... parce qu'il est interdit de dire et penser que « le cannabis, c'est bon pour soulager ».

Cannabis Sans Frontières participe à la manifestation mondiale de la « Drug Peace March 2010 – Global March for Cannabis Liberation » pour stopper une politique prohibitionniste désastreuse. Une prohibition dont le seul intérêt est de faire croire à la domination du problème, alors que ce système ne fait que renforcer les organisations criminelles en développant leurs ressources financières, ce qui favorise les circuits de corruption, les violences, les atteintes aux droits fondamentaux...

En ces temps de crises globales et planétaires, n'est-il pas urgent de faire le choix de la démocratie, de la transparence financière, de la pacification sociale, de la justice équitable, de l'écologie politique en sortant de la prohibition ? Dépénalisons l'usage des substances classées comme « stupéfiants » ! Au minimum, légalisons le débat !

Cannabis Sans Frontières revendique une nouvelle réglementation pour encadrer réellement les conditions de production, distribution et consommation de manière pragmatique et efficace.

Rejoignez-nous maintenant.

POSTE : c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS M° Voltaire(L9) Bastille (L1, L5)

CONTACT : <contact@cannabissansfrontieres.org> ; <http://cannabissansfrontieres.org>